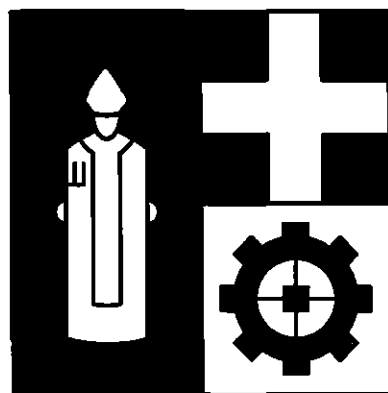


# **COMPTES 2013**

**RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL  
AU CONSEIL GENERAL**



**A L'APPUI DES COMPTES DE  
L'EXERCICE 2013**

## Table des matières

<b>1. EVALUATION DU RESULTAT</b> .....	4
<b>1.1. APPRECIATION GLOBALE</b> .....	4-6
<b>1.2. COMPARAISON PAR CHAPITRE DES CHARGES ET DES REVENUS, COMPTES 2012, BUDGET 2012, COMPTES 2011</b> .....	7
<b>1.3. COMPARAISON DU RESULTAT AVEC ET SANS AMORTISSEMENTS SUPPLEMENTAIRES</b> .....	8
<b>1.4. COMPARAISON DU RESULTAT DES COMPTES 2010 A 2013</b> .....	9
<b>1.5. CLOTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b> .....	10-11
<b>1.6. MARGE D'AUTOFINANCEMENT (CASH-FLOW)</b> .....	12
<b>1.7. MOYENS FINANCIERS</b> .....	12
<b>1.8. MECANISME FINANCIER</b> .....	13
<b>2. ANALYSE DETAILLEE DU RESULTAT</b> .....	14
<b>2.1. CHARGES PAR NATURE</b> .....	14
2.1.1. Charges de personnel .....	14
2.1.1.1. Répartition des postes de travail par rubrique comptable au 31.12.2013 .....	14
2.1.1.2. Organigramme de l'administration communale .....	15
2.1.2. Biens, services et marchandises .....	16
2.1.3. Intérêts passifs et dette consolidée .....	16
2.1.3.1. Remboursement de la dette à moyen et long termes .....	16
2.1.3.2. Dette consolidée, dette flottante et endettement net .....	17
2.1.4. Amortissements .....	17-18
2.1.5. Parts et contributions sans affectation .....	19
2.1.6. Dédommagements à des collectivités publiques .....	19
2.1.7. Subventions accordées .....	19
2.1.8. Subventions redistribuées .....	19
2.1.9. Attributions aux financements spéciaux .....	20
2.1.10. Imputations internes .....	21
<b>2.2. REVENUS PAR NATURE</b> .....	21
2.2.1. Impôts .....	21
2.2.1.1. Personnes physiques .....	21
2.2.1.2. Personnes morales .....	21
2.2.1.3. Evolution de la masse fiscale imposable .....	22
2.2.2. Patentes, concessions .....	22
2.2.3. Revenus des biens .....	22
2.2.4. Contributions .....	23
2.2.5. Part à recettes et contributions sans affectation .....	23
2.2.6. Dédommagements de collectivités publiques .....	23
2.2.7. Subventions acquises .....	23
2.2.8. Subventions à redistribuer .....	24
2.2.9. Prélèvements sur financements spéciaux .....	24
2.2.10. Imputations internes .....	24

<b>3. CONCLUSIONS</b> .....	25
<b>3.1. RÉALISATION DES OBJECTIFS</b> .....	25
<b>3.2. ÉVOLUTION DES FINANCES COMMUNALES</b> .....	26-27
<b>3.3. ÉQUILIBRE DES FINANCES COMMUNALES</b> .....	28
<b>3.4. SYNTHÈSE</b> .....	28
<b>RAPPORT DE GESTION</b> .....	29-31

#### **ANNEXES AU RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

- **COMPTE DE PERTES ET PROFITS**
- **COMPTES DE FONCTIONNEMENT**
- **COMPTES DE BILAN**
- **COMPTES DES INVESTISSEMENTS**
- **COMPTABILITES COMPLEMENTAIRES**
- **BILAN RESERVE RENOVATION DU TEMPLE**
- **BILANS FONDS ALBERT JUNIER ET NICOLE THORENS**
- **ANNEXES COMPTES DE LA PAROISSE – CAPTAGE DE VIGNER – SERVICE SOCIAL REGIONAL DE L'ENTRE-DEUX-LACS – AGENCE AVS/AI DE L'ENTRE-DEUX-LACS ET GUICHET ACCORD DE L'ENTRE-DEUX-LACS**
- **PROJET D'ARRETE**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article 4.9 du Règlement général de la commune de Saint-Blaise en vigueur, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 2013.

## **1. EVALUATION DU RESULTAT**

### **1.1. APPRECIATION GLOBALE**

Le bouclage des comptes 2013 affiche un compte de fonctionnement présentant un déficit de **CHF 1'468'166.06**, alors que le résultat budgétaire prévoyait un excédent de charges de **CHF 951'300.00**. Le déficit a été couvert par un prélèvement du compte de bilan « Fortune nette – B290.00 » dont le solde s'élève, après imputation du résultat, à **CHF 2'830'323.19**. La fortune communale a bénéficié en 2013 de la vente de terrains en droit de superficie pour CHF 3'140'240.00.

Pour ce qui est des dépenses nettes du compte des investissements, celles-ci atteignent **CHF 1'602'126.40**, soit une différence de - **CHF 2'560'316.60** par rapport au budget 2013 (dépenses nettes budgétées à **CHF 4'162'443.00**).

Nous avons relevé, ci-après, les variations les plus importantes entre le résultat du budget et le résultat effectif des comptes :

#### **0 ADMINISTRATION**

Différence de - CHF 545'000.00, dont :

-516'300.00      Provision pour réserve de fluctuation et contribution d'assainissement de Prévoyance.ne.

#### **1 SECURITE PUBLIQUE**

Différence de - CHF 20'000.00, dont :

-20'000.00      Frais de notification des commandements de payer suite à l'absence de longue durée d'un collaborateur.

#### **2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION**

Différence de - CHF 841'000.00, dont :

-685'700.00      Provision pour réserve de fluctuation et contribution d'assainissement de Prévoyance.ne.

-105'000.00      Coûts d'écolage supplémentaires.

- 60'000.00      Montants non pris en charge par l'éorén.

**3 CULTURE**

Différence de – CHF 42'000.00, dont :

- 13'200.00 Coûts de participation au Syndicat du Théâtre en augmentation.
- 9'600.00 Mise en conformité de la cuisine de la buvette et vidanges fréquentes dues aux conditions climatiques.
- 14'000.00 Remplacement de lampes défectueuses sur le mât d'éclairage du terrain de football et frais d'entretien courant des terrains sous-estimés.

**4 SANTE**

Différence de + CHF 18'000.00, dont :

- +13'000.00 Diminution de la part au service sanitaire grâce à une ristourne concernant les charges effectives de l'exercice 2012.

**5 PREVOYANCE SOCIALE**

Différence de + CHF 34'000.00, dont :

- 46'500.00 Augmentation de la participation communale à l'accueil de la petite enfance.
- +40'000.00 Diminution du coût de l'aide sociale.
- +40'000.00 Diminution du coût des mesures d'intégration professionnelle.

**6 TRAFIC**

Différence de + CHF 57'000.00, dont :

- +66'500.00 Diminution de la participation communale aux entreprises de transport.

**7 ENVIRONNEMENT**

Différence de - CHF 56'000.00, dont :

- 63'400.00 Etudes d'aménagement engagées en 2013 et non prévues au budget pour : zone ancienne localité, zone industrielle (DDP) et Ruelle du Lac.

**9 FINANCES ET IMPOTS**

Différence de + CHF 856'000.00 CHF, dont :

- +363'000.00 Rappel d'impôts sur personnes physiques.
- +391'000.00 Impôts PP sur revenu et fortune.
- +40'000.00 Impôt à la source et impôt sur les frontaliers.
- +36'000.00 Impôt sur les corporations publiques (impôt foncier).
- +333'000.00 Fonds de compensation de l'impôt des personnes morales

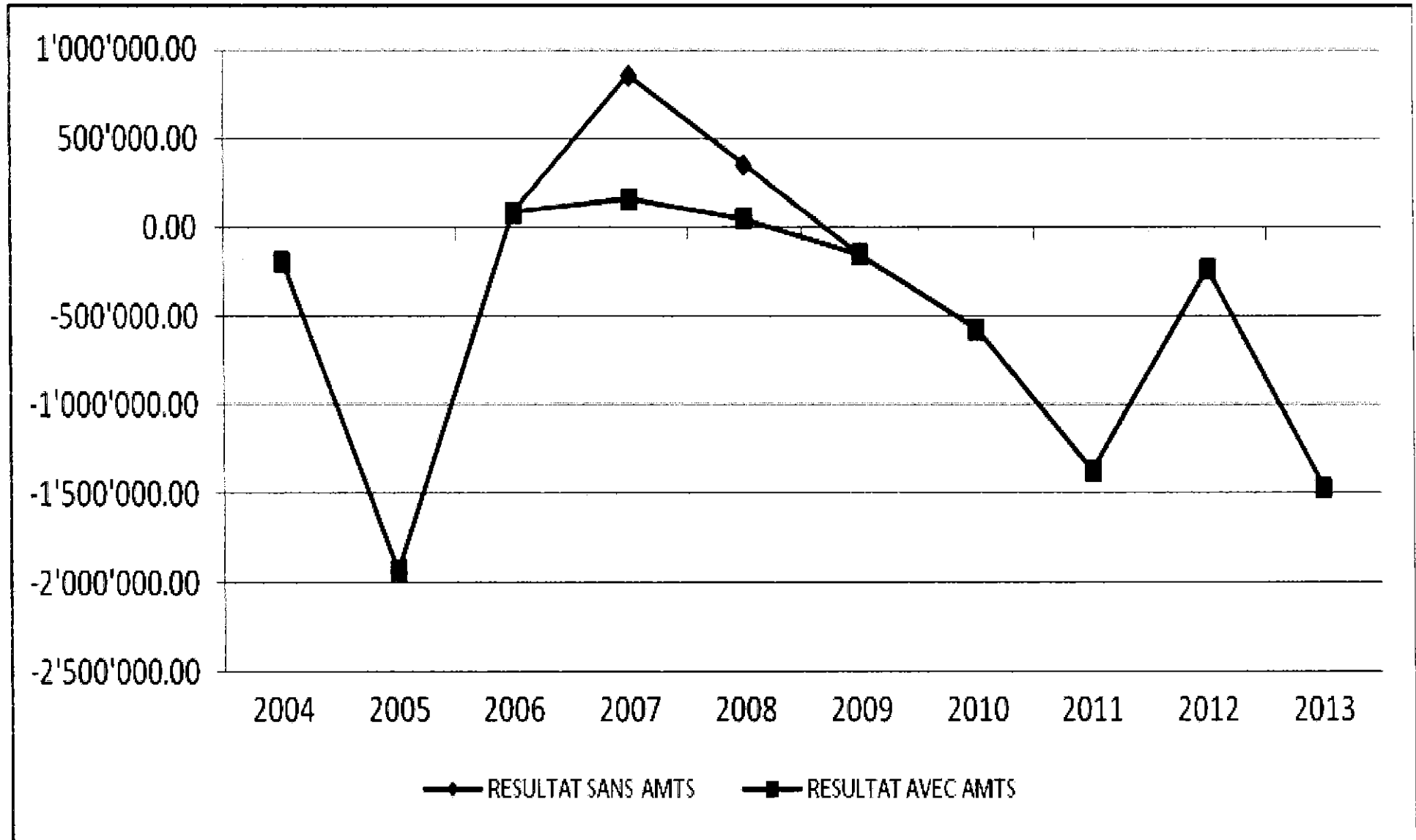
- 48'000.00 Pertes sur débiteurs suite à des actes de défaut de biens ou abandons sur créances d'impôt.
- 62'000.00 Diminution des loyers perçus suite à la vente de plusieurs terrains en droit de superficie (DDP), dans le courant de l'année 2013.
- 205'000.00 Différence importante et récurrente entre le montant mis au budget communiqué par l'Etat et la contribution péréquative effective.

**INCIDENCE péréquative** **-539'000.00**

## 1.2. COMPARAISON PAR CHAPITRE DES CHARGES ET DES REVENUS, COMPTES 2013, BUDGET 2013, COMPTES 2012

	Comptes	Budget	Ecart en	Variation en		Comptes	Variation en	
	2013	2013	Euros	%		2012	%	
Administration	1'435'369.37	890'500.00	-544'869.37	-61.19	%	847'804.01	69.30	%
Sécurité publique	388'381.96	367'800.00	-20'581.96	-5.60	%	308'461.44	25.91	%
Enseignement/Formation	4'239'412.10	3'398'300.00	-841'112.10	-24.75	%	2'988'895.26	41.84	%
Culture, Loisirs, Sport	718'627.67	676'200.00	-42'427.67	-6.27	%	695'578.65	3.31	%
Santé	93'583.55	112'000.00	18'416.45	16.44	%	103'967.80	-9.99	%
Prévoyance sociale	2'101'303.75	2'135'200.00	33'896.25	1.59	%	2'049'109.65	2.55	%
Trafic	1'242'031.10	1'299'200.00	57'168.90	4.40	%	1'276'610.50	-2.71	%
Environnement	270'379.15	214'600.00	-55'779.15	-25.99	%	225'120.50	20.10	%
Economie publique	-46'963.21	-24'800.00	22'163.21	89.37	%	-6'877.35	582.87	%
Finances et impôts	-8'973'959.38	-8'117'700.00	856'259.38	10.55	%	-8'245'752.93	8.83	%
<b>Total des charges</b>	<b>10'489'088.65</b>	<b>9'093'900.00</b>	<b>-1'395'288.65</b>	<b>-15.34</b>	<b>%</b>	<b>8'495'547.81</b>	<b>-23.47</b>	<b>%</b>
<b>Total des revenus</b>	<b>-9'020'922.59</b>	<b>-8'142'500.00</b>	<b>878'422.59</b>	<b>10.79</b>	<b>%</b>	<b>-8'252'630.28</b>	<b>9.31</b>	<b>%</b>
<b>Déficit</b>	<b>-1'458'166.06</b>	<b>-951'300.00</b>	<b>-506'866.06</b>	<b>-34.38</b>	<b>%</b>	<b>-2'291'738</b>	<b>-50.63</b>	<b>%</b>

## 1.3. COMPARAISON DU RESULTAT AVEC ET SANS AMORTISSEMENTS SUPPLEMENTAIRES





#### 1.4. COMPARAISON DU RESULTAT DES COMPTES 2010 A 2013

Figurent en vert les rubriques dont la commune maîtrise les coûts, en noir les rubriques dont elle ne maîtrise pas les coûts.

CHAPITRES	2010	2011	2012	2013	Variation 2012-2013	2013 s. charges et produits extraordinaires
Administration	-918'564.52	-1'359'665.67	-847'804.01	-1'435'369.37	587'565.36	-907'480.17
Sécurité publique	-434'188.70	-410'323.40	-308'461.44	-388'381.96	79'920.52	-388'381.96
Enseignement, Formation	-2'793'932.80	-2'975'541.55	-2'988'895.26	-4'239'412.10	1'250'516.84	-3'553'761.95
Culture, Loisirs, Sport	-728'295.51	-736'264.37	-695'578.65	-718'627.67	23'049.02	-718'627.67
Santé	-109'763.55	-105'227.95	-103'967.80	-93'583.55	-10'384.25	-93'583.55
Subvention petite enfance	-313'678.35	-301'495.75	-390'737.85	-426'524.55	35'786.70	-426'524.55
Prévoyance sociale - Autres	-1'097'350.25	-1'181'280.05	-1'658'371.80	-1'674'779.20	16'407.40	-1'324'779.20
Trafic Régional	-564'959.95	-571'783.70	-601'069.95	-600'163.75	-906.20	-600'163.75
Trafic - Autres	-851'129.10	-735'257.79	-675'540.55	-641'867.35	-33'673.20	-641'867.35
Environnement	-324'609.28	-321'727.27	-225'120.50	-270'379.15	45'258.65	-270'379.15
Electricité	58'982.48	61'375.69	46'417.06	42'231.34	4'185.72	42'231.34
Economie publique - Autres	-56'208.14	-20'532.69	-39'539.71	4'731.87	-44'271.58	68'142.17
Péréquation financière	-2'524'399.00	-2'531'097.00	-2'335'817.00	-2'202'987.00	-132'830.00	-2'202'987.00
Finances et impôts - Autres	10'082'606.20	9'817'551.62	10'581'569.93	11'176'946.38	-595'376.45	10'532'959.23
<b>RESULTAT</b>	<b>-575'490.47</b>	<b>-1'371'269.88</b>	<b>-242'917.53</b>	<b>-1'468'166.06</b>	<b>1'225'248.53</b>	<b>-485'203.56</b>

## 1.5. CLOTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF

La clôture du compte administratif donne en détail le résultat final de l'exercice 2013. Rappelons que le compte de fonctionnement, qui laisse apparaître un excédent de charges de **CHF 1'468'166.06**, regroupe toutes les charges et tous les revenus courants.

Il comprend les charges de personnel, les achats de biens, services et marchandises, les intérêts passifs, les amortissements des investissements réalisés, les parts et contributions versées à d'autres collectivités, les dédommagements à des collectivités publiques, les subventions accordées et les imputations internes.

Le compte des investissements regroupe les dépenses et les recettes liées aux améliorations des infrastructures publiques. Les dépenses brutes s'élèvent à **CHF 1'632'903.45**. Par rapport aux comptes 2012 elles ont diminué de **CHF 843'873.55**.

Les revenus sont constitués par les impôts, les patentes et concessions, les revenus des biens (locations, intérêts actifs, etc.), les contributions (émoluments, taxe d'épuration, vente d'énergie, etc.), les parts à des contributions encaissées par d'autres collectivités publiques (patentes, amendes, etc.), les dédommagements des collectivités publiques (écolage, etc.), les subventions acquises et les imputations internes.

Par rapport à l'exercice 2012, les charges augmentent de **CHF 705'095.42** (+ 3.62%), les amortissements augmentent de **CHF 88'165.00** (+ 10.73%) et les revenus diminuent de **CHF 520'153.11** (- 2.70 %).

Les investissements nets du patrimoine administratif s'élèvent à **CHF 1'602'126.40** contre **CHF 2'445'068.29** en 2012.

Au moyen du compte de financement, nous pouvons ressortir l'insuffisance ou l'excédent de financement qui correspond à la marge d'autofinancement diminuée des investissements nets du patrimoine administratif.

Le résultat négatif de **CHF 558'423.06** démontre que nous n'avons pas disposé de suffisamment de liquidités pour financer les investissements du patrimoine administratif de l'exercice 2013. Il convient de tenir compte également des investissements du patrimoine financier dont le montant est de CHF 21'167.35 en 2013.

## 1.5. CLOTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF (suite)

Comptes 2012		Budget 2013		Comptes 2013	
				Charges	Revenus
<b><u>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</u></b>					
18'671'529.69	17'530'300.00	TOTAL DES CHARGES		19'288'460.11	
		(30-39 sans 331, 332, 333)			
821'578.00	904'300.00	AMORTISSEMENTS (331-332-333)		909'743.00	
19'250'190.16	17483'300.00	TOTAL DES REVENUS			18'730'037.05
242'917.53	951'300.00	EXCEDENT DE CHARGES			1'468'166.06
		EXCEDENT DE REVENUS			
<b><u>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</u></b>					
2'476'777.00	4'162'443.00	TOTAL DES DEPENSES		1'632'903.45	
-31'708.71	0.00	TOTAL DES RECETTES (SUBVENTION, ETC.)			30'777.05
2'445'068.29	4'162'443.00	INVESTISSEMENTS NETS / AUGMENTATION			1'602'126.40
		INVESTISSEMENTS NETS / DIMINUTION			
<b><u>FINANCEMENT</u></b>					
2'445'068.29	4'162'443.00	INVESTISSEMENTS NETS / AUGMENTATION		1'602'126.40	
		INVESTISSEMENTS NETS / DIMINUTION			
821'578.00	904'300.00	AMORTISSEMENTS			909'743.00
242'917.53	951'300.00	C/FONCT. EXCEDENT DE CHARGES		1'468'166.06	
		C/FONCT. EXCEDENT DE REVENUS			
1'866'407.82	4'209'443.00	INSUFFISANCE DE FINANCEMENT			2'160'549.46
		EXCEDENT DE FINANCEMENT			
<b><u>VARIATION DE LA FORTUNE NETTE</u></b>					
1'866'407.82	4'209'443.00	INSUFFISANCE DE FINANCEMENT		2'160'549.46	
		EXCEDENT DE FINANCEMENT			
2'445'068.29	4'162'443.00	REPORT AU BILAN / DEPENSES			1'602'126.40
821'578.00	904'300.00	REPORT AU BILAN / RECETTES		909'743.00	
		FORTUNE NETTE / AUGMENTATION			
242'917.53	951'300.00	FORTUNE NETTE / DIMINUTION			1'468'166.06
<b><u>REPRISE DU RESULTAT DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT</u></b>					
	951'300.00	DEFICIT NET		1'468'166.06	
242'917.53		BONI NET			
		AMORTISSEMENTS SUPPLEMENTAIRES (332)			
242'917.53	951'300.00	DEFICIT REEL		1'468'166.06	
		BONI REEL			

## 1.6. MARGE D'AUTOFINANCEMENT (CASH-FLOW)

La marge d'autofinancement indique le montant des investissements (net de subventions) que la commune aurait pu réaliser en 2013 à l'aide de ses propres ressources sans devoir emprunter. En 2012 la marge était positive, à **CHF 578'660.47**.

Amortissements du patrimoine administratif	+ CHF 909'743.00
Déficit des comptes de fonctionnement	- CHF 1'468'166.06

---

**Marge d'autofinancement négative** CHF 558'423.06

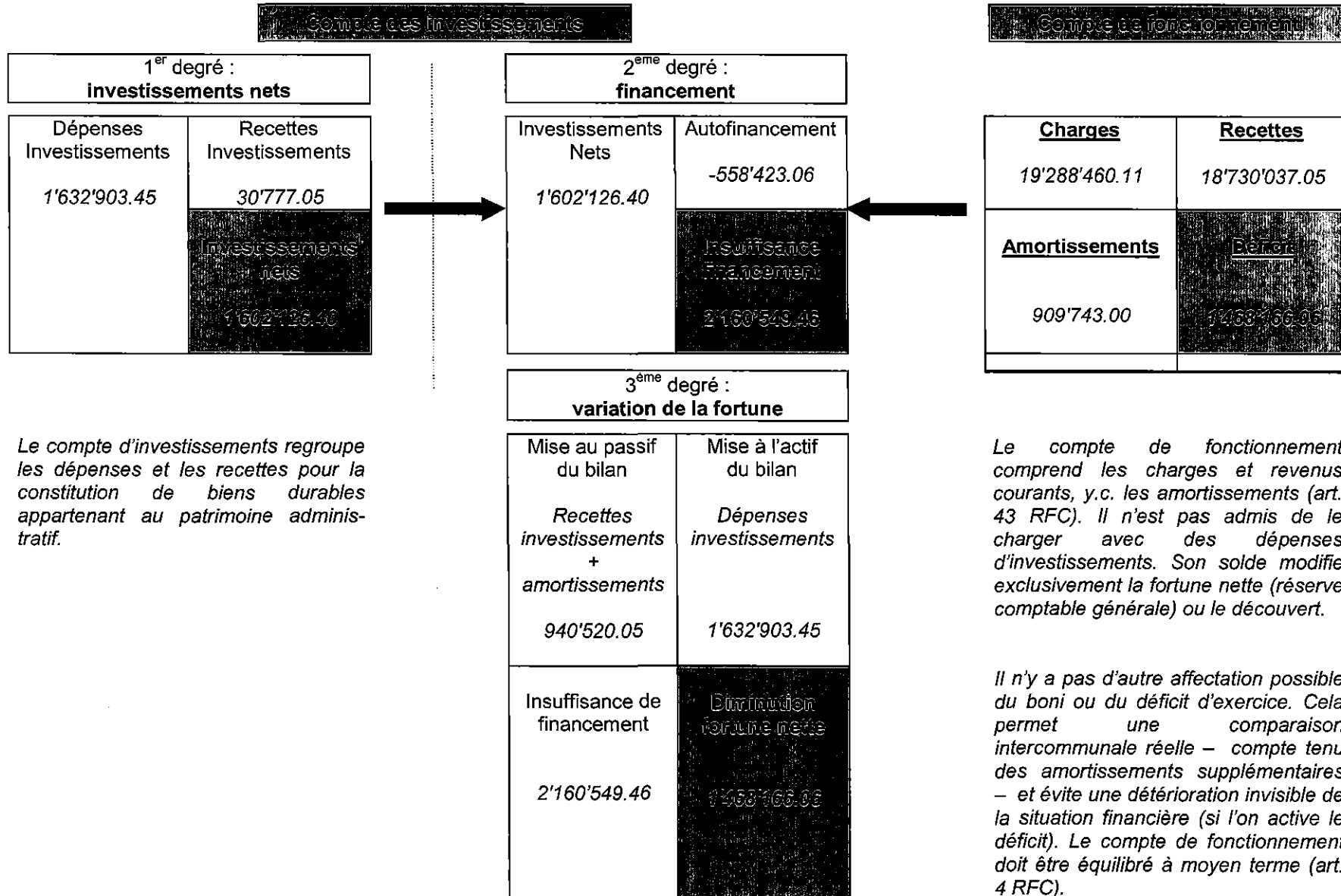
## 1.7. MOYENS FINANCIERS

Marge d'autofinancement	- CHF 558'423.06
Remboursements contractuels	- CHF 1'445'400.00
Vente de terrains en droit de superficie	+ CHF 3'140'240.00

---

**Augmentation de la trésorerie** CHF 1'136'416.94

1.8. MECANISME FINANCIER



Le compte d'investissements regroupe les dépenses et les recettes pour la constitution de biens durables appartenant au patrimoine administratif.

Le compte de fonctionnement comprend les charges et revenus courants, y.c. les amortissements (art. 43 RFC). Il n'est pas admis de le charger avec des dépenses d'investissements. Son solde modifie exclusivement la fortune nette (réserve comptable générale) ou le découvert.

Il n'y a pas d'autre affectation possible du boni ou du déficit d'exercice. Cela permet une comparaison intercommunale réelle – compte tenu des amortissements supplémentaires – et évite une détérioration invisible de la situation financière (si l'on active le déficit). Le compte de fonctionnement doit être équilibré à moyen terme (art. 4 RFC).

## 2. ANALYSE DETAILLEE DU RESULTAT

Ce chapitre reprend les remarques principales par groupe de charges et de revenus dont le détail figure ci-après.

### 2.1. CHARGES PAR NATURE

#### 2.1.1. Charges de personnel

La dotation en personnel correspond à 16,5 postes de travail pour une dotation légale de 17, qui n'a pas été revue depuis 2001. Pour mémoire, l'année 2013 a vu le départ à la retraite de l'administrateur-adjoint et responsable de l'urbanisme à fin décembre. Pour le remplacer, le Conseil communal a engagé M. Pierre-Laurent Denis, architecte. M. Denis a débuté ses activités le 2 septembre 2013.

La fonction d'administrateur adjoint a quant à elle été confiée à M. Marc Chauvy, secrétaire-comptable qui assume cette tâche depuis le 1<sup>er</sup> novembre.

Après 12 ans d'activité au sein de l'administration communale, Mme Catherine Vuille, collaboratrice administrative, a fait valoir son droit à la retraite. Elle a été remplacée par M. Maxence Guinand, au taux de 50%. Mme Céline Porret, collaboratrice administrative a manifesté le souhait de diminuer son taux d'activité après son congé maternité. Le Conseil communal en a pris acte et ne s'oppose pas à cette diminution. Ainsi, son taux passe de 80% à 50%. M. Maxence Guinand a été engagé pour compléter son temps d'activité par ce 30% laissé vacant et ceci dès le mois de septembre 2013.

Pour remplacer Mme Céline Porret durant son congé maternité, nous avons engagé en CDD Mme Sophie Matthey, stagiaire au sein de notre administration jusqu'au 31 juillet 2013. Du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 2013, Mme Matthey a été engagée contractuellement au sein de notre administration à 100%. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, cette dernière a repris la gestion du contentieux des S.I. à 50% et elle seconde Mme Isabelle Aeschlimann au taux de 30%.

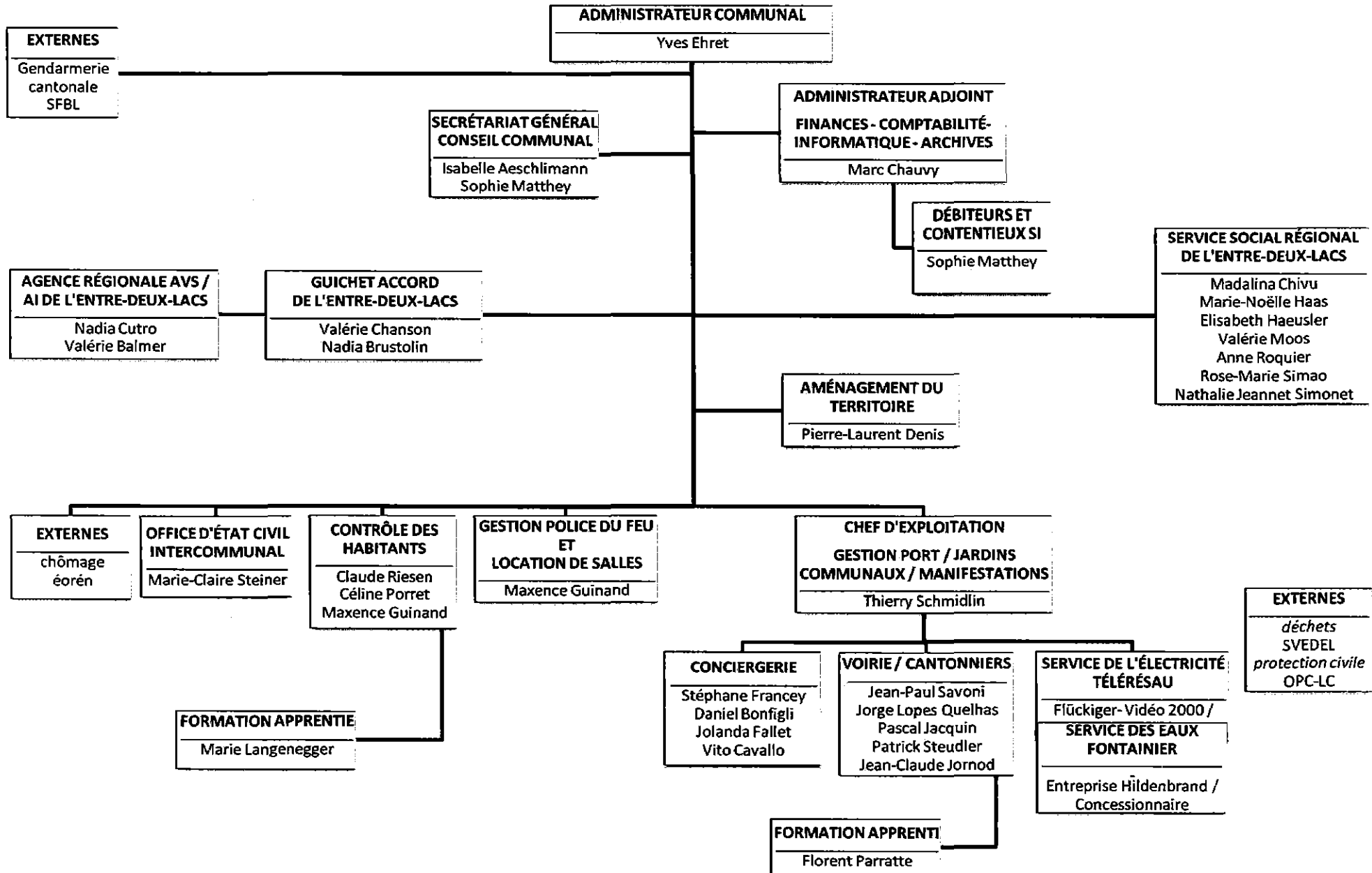
A noter également qu'en 2013, le Conseil communal a eu le plaisir de fêter un jubilaire au sein du personnel communal, en la personne de M. Jean-Paul Savoni, agent d'exploitation, qui a célébré ses 20 ans d'engagement.

Le coût supplémentaire du personnel administratif et d'exploitation est compensé par des revenus supplémentaires sous compte par nature N436, dédommagement de tiers pour les récupérations perçues pour des absences dues à la maladie.

#### 2.1.1.1. Répartition des postes de travail par rubrique comptable au 31.12.2013

	Administration	Sécurité	Conciergerie			Exploitation					
	Administration	Police	Ecole enfantine	Ecole primaire	Collège de Vigner	Parcs publics	Sports	Bâtiments	Déchets	Port	Travaux publics
Nombre de postes	7,6	0,5	0,2	1,0	1,8	1,1	0,6	0,0	0,2	1,6	1,9
<b>TOTAL = 16,5</b>	<b>7,6</b>	<b>0,5</b>	<b>3,0</b>			<b>5,4</b>					

2.1.1.2. Organigramme de l'administration communale



### **2.1.2. Biens, services et marchandises**

Coûts d'entretien supplémentaires pour sports et éclairage public notamment.  
Frais d'honoraires supplémentaires pour consultations juridiques et aménagement du territoire.

### **2.1.3. Intérêts passifs et dette consolidée**

Le taux moyen d'intérêt a passé de 2,7457 au 31.12.2012 à 2,2975 au 31.12.2013, soit une diminution de 0,448 point.  
La dette consolidée s'élève à CHF 21'143'200.00 au 31.12.2013, soit une diminution de CHF 1'445'400.00 en 2013.  
Le budget a été établi sur une anticipation d'une augmentation du taux d'intérêt à court terme.

#### **2.1.3.1. Remboursement de la dette à moyen et long termes**

2013	CHF 1'445'400.00
2012	CHF 1'095'400.00
2011	CHF 1'395'400.00
2010	CHF 1'345'400.00 + remboursement d'un emprunt arrivé à échéance pour un montant de CHF 1'000'000.00
2009	CHF 1'345'400.00 + remboursement d'un emprunt arrivé à échéance pour un montant de CHF 1'725'000.00
2008	CHF 1'545'400.00 + remboursement d'un emprunt arrivé à échéance pour un montant de CHF 1'000'000.00
2007	CHF 1'545'400.00
2006	CHF 1'466'000.00
2005	CHF 1'466'000.00
2004	CHF 1'316'000.00
2003	CHF 1'166'000.00 + remboursement d'un emprunt arrivé à échéance pour un montant de CHF 1'000'000.00.
2002	CHF 1'016'000.00 + remboursement de trois emprunts arrivés à échéance pour un montant de CHF 962'500.00
2001	CHF 736'500.00 + remboursement de quatre emprunts arrivés à échéance pour un montant de CHF 4'465'000.00
2000	CHF 802'500.00 + remboursement de trois emprunts arrivés à échéance pour un montant de CHF 3'787'500.00
1999	CHF 752'500.00 + remboursement de deux emprunts arrivés à échéance pour un montant de CHF 2'992'500.00



### 2.1.3.2. Dette consolidée, dette flottante et endettement net

La dette flottante correspond au cumul des passifs transitoires et des engagements courants.

L'endettement net correspond au cumul des engagements courants, des dettes à long, moyen et court termes, des provisions, des passifs transitoires, diminué des disponibilités, des débiteurs, des placements et des actifs transitoires.

	<u>Dette consolidée</u>	<u>Dette flottante</u>	<u>Endettement net</u>
<b>31.12.2013</b>	<b>CHF 21'143'200.00</b>	<b>CHF 1'597'154.58</b>	<b>CHF 8'957'237.11</b>
31.12.2012	CHF 22'588'600.00	CHF 2'051'787.27	CHF 10'453'522.18
31.12.2011	CHF 19'684'000.00	CHF 2'694'686.66	CHF 9'387'181.94
31.12.2010	CHF 19'079'400.00	CHF 2'130'894.29	CHF 6'634'340.74
31.12.2009	CHF 17'424'800.00	CHF 1'602'536.70	CHF 6'047'928.02
31.12.2008	CHF 20'495'200.00	CHF 1'863'143.80	CHF 6'730'004.57
31.12.2007	CHF 20'040'600.00	CHF 1'879'046.69	CHF 7'956'835.60
31.12.2006	CHF 19'046'000.00	CHF 3'928'435.56	CHF 9'696'909.11
31.12.2005	CHF 17'512'000.00	CHF 1'872'562.75	CHF 10'839'900.15
31.12.2004	CHF 18'978'000.00	CHF 2'235'578.25	CHF 8'521'153.40
31.12.2003	CHF 14'294'000.00	CHF 3'665'948.60	CHF 7'966'692.09
31.12.2002	CHF 16'460'000.00	CHF 2'742'135.81	CHF 8'095'005.55
31.12.2001	CHF 15'438'500.00	CHF 2'370'838.39	CHF 7'601'520.91

### 2.1.4. Amortissements

Ce groupe de comptes comprend tous les amortissements réglementaires ordinaires (postes 330 et 331) et supplémentaires (rubrique 332). Les pertes et abandons (330) concernent principalement le contentieux fiscal et les pertes du réseau électrique.

2.1.4. Amortissements (suite)Amortissements du patrimoine administratif

<b>2013</b>	<b>CHF</b>	<b>909'743.00</b>
2012	CHF	821'578.00
2011	CHF	727'033.30
2010	CHF	703'305.35
2009	CHF	791'716.20
2008	CHF	1'162'889.35
2007	CHF	1'693'351.65
2006	CHF	1'031'787.65
2005	CHF	961'891.35
2004	CHF	876'100.00
2003	CHF	829'000.00
2002	CHF	913'930.70
2001	CHF	932'860.00

Amortissements du patrimoine financier

<b>CHF</b>	<b>0.00</b>
CHF	0.00
CHF	281'000.00
CHF	280'900.00
CHF	248'600.00
CHF	236'300.00
CHF	144'400.00
CHF	119'300.00
CHF	119'200.00
CHF	114'900.00
CHF	42'100.00
CHF	12'900.00
CHF	14'500.00

Amortissements ordinairesSupplémentairesTotaux

<b>2013</b>	<b>CHF</b>	<b>909'743.00</b>	<b>CHF</b>	<b>0.00</b>	<b>CHF</b>	<b>909'743.00</b>
2012	CHF	821'578.00	CHF	0.00	CHF	821'578.00
2011	CHF	727'033.30	CHF	0.00	CHF	727'033.30
2010	CHF	703'305.35	CHF	0.00	CHF	703'305.35
2009	CHF	791'716.20	CHF	0.00	CHF	791'716.20
2008	CHF	859'554.45	CHF	303'334.90	CHF	1'162'889.35
2007	CHF	997'381.20	CHF	695'970.45	CHF	1'693'351.65
2006	CHF	1'031'787.65	CHF	0.00	CHF	1'031'787.65
2005	CHF	961'891.35	CHF	0.00	CHF	961'891.35
2004	CHF	876'100.00	CHF	0.00	CHF	876'100.00
2003	CHF	829'000.00	CHF	1'273'415.95	CHF	2'102'415.95
2002	CHF	926'839.70	CHF	1'444'763.55	CHF	2'371'603.25

### **2.1.5. Parts et contributions sans affectation**

Les communes ont la possibilité de prélever un impôt sur les immeubles ou parts d'immeubles, estimés à leur valeur cadastrale, qui appartiennent à des institutions de prévoyance professionnelle d'entreprises, à l'Etat, aux communes et aux syndicats intercommunaux, et ne servent pas directement à la réalisation du but des collectivités en question.

Cette rubrique comptabilise donc les imputations internes relatives à la perception de cet impôt sur nos immeubles ou part d'immeubles répondant aux critères précités, et que l'on retrouve notamment dans les rubriques « 3 Culture, loisirs, sport », « 7 Environnement », « 8 Economie publique » et « 9 Finances et impôts ».

### **2.1.6. Dédommagements à des collectivités publiques**

Augmentation des écolages versés à l'éorén.

### **2.1.7. Subventions accordées**

Ce groupe entraîne un dépassement du budget de CHF 106'732.58, correspondant à une augmentation de notre participation financière à l'accueil de la petite enfance, ainsi qu'à la péréquation intercommunale.

### **2.1.8. Subventions redistribuées**

Ce groupe est à mettre en relation avec les revenus par nature du groupe N47. Il s'agit en effet du total de l'encaissement de la redevance cantonale sur l'eau de CHF 0.70, perçue pour chaque mètre cube d'eau de boisson facturé par notre administration, reversé intégralement à l'Etat.

### **2.1.9. Attributions aux financements spéciaux**

Bien qu'il soit toujours difficile d'estimer les versements ou prélèvements à nos réserves affectées lors de nos estimations budgétaires, la somme totale des attributions aux financements passe de CHF 316'304.23 en 2012 à CHF 1'481'043.92, soit une augmentation de CHF 1'164'739.69, essentiellement due à la constitution de provisions pour l'assainissement et aux mesures de recapitalisation de Prévoyance.ne.

Le total de nos réserves s'élève à CHF 5'189'325.97 au 31 décembre 2013, y compris l'engagement envers Prévoyance.ne, d'un montant de CHF 1'201'950.15.

### **Attributions aux réserves et engagements envers des entités particulières au cours de l'exercice 2013**

Provision Prévoyance.ne – personnel administratif	CHF	516'300.00
Provision Prévoyance.ne – personnel enseignant	CHF	685'650.15
Taxe sur les spectacles et réserve auditoire (renouvellement de la vaisselle)	CHF	1'182.10
Résultat de l'exercice "Agriculture"	CHF	5'401.40
Résultat de l'exercice du télé-réseau	CHF	24'881.23
Résultat de l'exercice des ports	CHF	39'385.74
Résultat de l'exercice de l'approvisionnement en eau	CHF	13'002.40
Résultat de l'exercice "Epuración des eaux"	CHF	22'593.06
Résultat de l'exercice "Traitement des déchets"	CHF	14'823.57
Résultat de l'exercice du chapitre "Réseau distribution électricité"	CHF	153'058.27
Différences de couverture sur commerce d'énergie	CHF	<u>4'766.00</u>
<b>Total (augmentation des réserves et engagements)</b>	<b>CHF</b>	<b><u>1'481'043.92</u></b>

### 2.1.10. Imputations internes

Ce groupe comptabilise, d'une part, le coût administratif (facturation, suivi et encaissement) lié à la gestion de certains services, notamment le télé-réseau, le port, l'eau (approvisionnement et épuration), les déchets et l'électricité et, d'autre part, les charges d'intérêt relatives aux investissements consentis dans chaque dicastère. Le résultat de ce groupe correspond aux estimations budgétaires.

## 2.2. REVENUS PAR NATURE

### 2.2.1. Impôts

#### 2.2.1.1. Personnes physiques

L'impôt des personnes physiques (revenu et fortune) présente une amélioration de CHF 814'315.19 par rapport au budget 2013. Ce résultat se décompose de la manière suivante :

Augmentation sur le revenu	CHF	292'166.60
Augmentation sur la fortune	CHF	98'983.90
Augmentation sur les rectificatifs des années précédentes	CHF	362'987.15
Augmentation sur l'impôt sur les frontaliers	CHF	18'639.00
Diminution sur les remises et non-valeurs	CHF	12'155.47
Augmentation sur l'impôt à la source	CHF	20'034.26
Augmentation sur les intérêts moratoires	CHF	9'348.81

#### 2.2.1.2. Personnes morales

L'impôt des personnes morales (capital et bénéfice) présente une amélioration de CHF 300'867.10 par rapport au budget 2013. Ce résultat se décompose de la manière suivante :

Diminution sur le bénéfice	CHF	-610'729.50
Diminution sur le capital	CHF	-6'270.65
Augmentation sur les corporations publiques	CHF	36'159.35
Diminution sur les récupérations	CHF	-20'000.00
Augmentation sur les remises et intérêts	CHF	-48'257.10
Fonds de compensation (2011-2013)	CHF	949'965.00

### 2.2.1.3. Evolution de la masse fiscale imposable

<u>Personnes physiques :</u>	2009 CHF	2010 CHF	2011 CHF	2012 (chiffrage) CHF	2012 (taxation) CHF	2013 (chiffrage) CHF
Total de la fortune imposable :	522'799'608.00	518'638'517.00	519'581'486.00	514'328'794.00	533'392'433.00	514'464'300.00
Total du revenu imposable :	114'974'071.00	116'415'591.00	120'599'614.00	113'269'622.00	123'560'121.00	114'406'751.00
<u>Personnes morales :</u>	2009 CHF	2010 CHF	2011 CHF	2012 (chiffrage) CHF	2012 (taxation) CHF	2013 (chiffrage) CHF
Total du capital imposable :	43'796'000.00	46'307'000.00	54'089'000.00	52'710'000.00	75'587'500.00	65'073'500.00
Total du bénéfice imposable :	6'586'400.00	6'492'250.00	9'556'850.00	8'286'850.00	7'799'400.00	6'343'400.00

### 2.2.2. Patentes, concessions

Cette rubrique comptabilise les permissions tardives délivrées par la police locale.

### 2.2.3. Revenus des biens

La diminution de cette rubrique s'explique par la vente, au courant de l'année 2013, de terrains en droit de superficie (DDP).

#### **2.2.4. Contributions**

La forte augmentation de cette rubrique est liée à la récupération de notre assurance pour perte de gains concernant l'absence de collaborateurs malades.

En ce qui concerne l'évolution des déchets éliminés (information liée à la taxe de déchets), nous vous donnons, ci-après, les quantités annuelles des ordures traitées :

		<u>2013</u>	<u>2012</u>	
Ordures ménagères	en tonnes	<b>623,29</b>	583,86	(VADEC)

#### **2.2.5. Part à recettes et contributions sans affectation**

Cette rubrique est alimentée par des redevances diverses, notamment relatives à la délivrance de patentes pour la vente d'alcool ou l'ouverture d'un établissement public.

#### **2.2.6. Dédommagements de collectivités publiques**

Cette rubrique est influencée par les récupérations sur les écolages versés à l'école obligatoire de la région de Neuchâtel (éorén). Quant à notre police administrative, elle a notifié 571 commandements de payer (2<sup>ème</sup> notification) en 2013.

#### **2.2.7. Subventions acquises**

Cette rubrique est alimentée par le fonds de compensation de l'impôt des personnes morales, des redevances diverses, notamment relatives à la délivrance de patentes pour la vente d'alcool ou l'ouverture d'un établissement public.

**2.2.8. Subventions à redistribuer**

Ce groupe est à mettre en relation avec les charges par nature du groupe N371. Il s'agit en effet du total encaissé pour la redevance cantonale sur l'eau de CHF 0.70, perçue pour chaque mètre cube d'eau de boisson facturé par notre administration, reversé intégralement à l'Etat. Diminution de la consommation d'eau en 2013.

**2.2.9. Prélèvements sur financements spéciaux**

Suite à la directive de l'Elcom nous avons comptabilisé en 2012 la différence de couverture sur les tarifs de l'électricité. Cette différence a été réinjectée dans le chapitre 860, réseau de distribution électricité.

Différences de couverture sur tarifs électricité	<u>CHF</u> <u>105'857.00</u>
<b>Total comptes 2013 (diminution des réserves )</b>	<b><u>CHF</u>      <u>105'857.00</u></b>

**2.2.10. Imputations internes**

Ce groupe est à mettre en relation avec les charges par nature du groupe N390.



### 3. CONCLUSIONS

#### 3.1. RÉALISATION DES OBJECTIFS

Les principaux investissements effectués en 2013 sont les suivants :

- Le projet des nouveaux Collèges de Vigner a sensiblement avancé au cours de l'année 2013. CHF 378'997.15 ont ainsi été dépensés dans le cadre du crédit d'étude de CHF 1'500'000.00 voté par votre Autorité.
- Le dossier de la zone des Fourches a été relancé sous l'impulsion du nouveau chef de dicastère. Deux oppositions doivent encore être levées avant que ne puissent débiter les travaux.
- La réfection des chemins des Vignerons et de Montsoufflet a été achevée en 2013. Le coût global des travaux s'est élevé à CHF 2'212'868.10 pour une enveloppe votée de CHF 2'925'000.00.
- Le système de stationnement payant de la zone portuaire est en place. Il donne satisfaction, notamment au vu des recettes supplémentaires générées.
- L'installation des conteneurs enterrés se poursuit à travers le village. Toutes les zones devraient être prochainement couvertes. De nouveaux Eco-points viendront prochainement renforcer les possibilités de tri.
- Quatre locataires sont devenus propriétaires de terrains communaux en droit de superficie. Seuls deux terrains demeurent en location, à la Rue de la Musinière et à l'Avenue des Pâquiers.
- La Société Anonyme Eli10 a vu le jour au mois d'octobre 2013. Elle a pour but la gestion commune des gestions de réseaux électriques des communes membres. La participation de la commune de Saint-Blaise se monte à CHF 150'243.00, versés pour la création du capital.

### 3.2. ÉVOLUTION DES FINANCES COMMUNALES

#### RÉSULTAT 2013

Nos comptes enregistrent un déficit pour la cinquième année consécutive :

2009	CHF	154'441.35
2010	CHF	575'490.07
2011	CHF	1'371'269.88
2012	CHF	242'917.53
2013	CHF	1'468'166.06

Il convient de pondérer le résultat 2013 en déduisant les **charges** et produits **extraordinaires**, soit :

<b>CHF</b>	<b>1'468'166.06</b>	<b>Déficit 2013</b>
CHF	1'201'950.15	Assainissement et recapitalisation de Prévoyance.ne
CHF	-362'987.15	Récupérations extraordinaires sur impôts des personnes physiques
CHF	-281'000.00	Suppression des amortissements du patrimoine financier
CHF	350'000.00	Aide sociale - provision pour passage au principe d'échéance (2/3)
CHF	11'589.20	Augmentation des frais d'honoraires pour consultations juridiques
CHF	63'410.30	Augmentation des frais liés aux différents projets d'urbanisme
<b>CHF</b>	<b>485'203.56</b>	<b>Perte effective sur comptes de fonctionnement</b>

#### FORTUNE (ÉVOLUTION)

CHF	1'158'249.25	au 31.12.2012
CHF	1'468'166.06	déficit 2013
CHF	3'140'240.00	vente de terrains en droit de superficie
CHF	2'830'323.19	au 31.12.2013
CHF	233'800.00	bénéfice au budget 2014
<b>CHF</b>	<b>3'064'123.19</b>	<b>prévue au 31.12.2014</b>

## ENDETTEMENT

CHF 21'143'200.00 au taux moyen de 2,2975 % au 31.12.2013.

Le total de nos emprunts a diminué de CHF 1'445'400.00 alors que le taux moyen a diminué de 0,448 point.

Nous rappelons que nos réserves d'un total de CHF 3'987'375.82 sont comprises dans la trésorerie globale et diminuent notre endettement d'autant.

En date du 16 avril 2014, votre Exécutif a renouvelé avec l'accord de la CFG un emprunt de dix ans arrivant à échéance. Le terme retenu est à dix ans, au taux de 1,790 %. Le crédit caduc entraînait quant à lui une charge d'intérêt de 2,900 %.

Le niveau des taux est historiquement bas et nous permet actuellement de bénéficier d'un taux d'environ 0,600 % à 1 mois de terme, échéance que nous privilégions pour pallier à notre manque de trésorerie tant que nous n'enregistrerons pas une hausse significative du loyer de l'argent à long terme.

### 3.3. ÉQUILIBRE DES FINANCES COMMUNALES

La diminution de notre fortune à fin 2013 pousse le Conseil communal à continuer de prendre les mesures nécessaires pour que nos comptes communaux retrouvent leur équilibre. La vente de droits de superficie (DDP) a augmenté momentanément notre fortune et permis de réduire notre endettement. Cependant l'effet n'a pas duré puisque nous avons été obligés de prélever sur cette recette extraordinaire pour financer nos dépenses.

### 3.4 SYNTHÈSE

Les déficits structurels enregistrés depuis 2009 ont pour conséquence de faire fondre rapidement la fortune communale et nous obligent à recourir à l'emprunt, non seulement pour financer les investissements, mais également pour couvrir partiellement les frais de fonctionnement.

En 2013, différentes décisions prises par l'Etat de Neuchâtel ont augmenté de manière considérable les charges communales (assainissement de Prévoyance.ne, principe d'échéance pour l'aide sociale, augmentation des charges liées à l'éducation) et augmenté nos recettes selon la nouvelle loi de la répartition des revenus des personnes morales. Nous ne pouvons que constater que les augmentations de charges concernent les chapitres dont la commune n'a pas la maîtrise.

Nos finances sont fragiles et fortement dépendantes de décisions externes. En conséquence et indépendamment des comptes 2013 fortement déficitaires pour les causes mentionnées plus haut, des efforts pour réduire les dépenses maîtrisables ont été entrepris et vont continuer à l'être.

Le Conseil communal tient à remercier l'ensemble de la population, le Conseil général et les diverses commissions de la confiance témoignée. Il remercie tout particulièrement le personnel communal des efforts consentis durant cette année.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre en considération le présent rapport, d'approuver les comptes de l'exercice 2013 tels qu'ils vous sont présentés et d'adopter le projet d'arrêté que nous vous proposons ci-après.

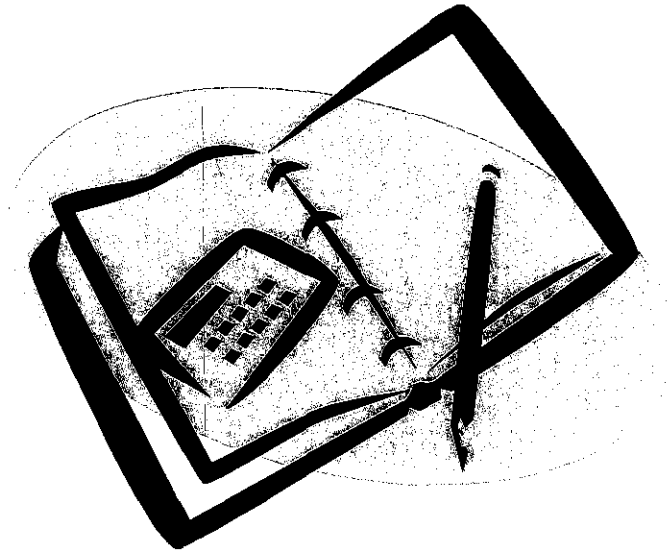
Saint-Blaise, le 28 avril 2014

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
le président                      le vice-président

C. Guinand

A. Jeanneret

# RAPPORT DE GESTION



## **Personnel**

### ***Apprenti(e)s :***

Dès le mois d'août 2013, notre apprenti Florent Paratte (agent d'exploitation), a dû cesser son apprentissage en faveur d'une formation élémentaire. Ce changement a été décidé d'un commun accord par l'école, les parents et l'employeur.

### ***Comptabilité :***

Dès le 1<sup>er</sup> novembre 2013, le Conseil communal a pris la décision d'élever la fonction actuelle du secrétaire-comptable M. Marc Chauvy à administrateur-adjoint de la commune. Toutes nos félicitations et nous espérons que M. Chauvy aura beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

### ***Aménagement du territoire :***

Après 13 années d'activité au sein de la commune, M. Claude Rusca, administrateur-adjoint et responsable de l'aménagement du territoire a fait valoir son droit à une retraite anticipée au 31 décembre 2013. Nous tenons à le remercier pour tout le travail accompli et nous lui souhaitons beaucoup de bonheur, santé et une très agréable retraite.

Pour le remplacer, le Conseil communal a engagé M. Pierre-Laurent Denis, architecte. M. Denis a débuté ses activités le 2 septembre 2013.

### ***Administration :***

Après 12 ans d'activité au sein de l'administration communale, Mme Catherine Vuille, collaboratrice administrative, a fait valoir son droit à la retraite. Nous tenons également à la remercier pour tout le travail accompli et nous lui souhaitons beaucoup de bonheur, santé et une très agréable retraite. Elle a été remplacée par M. Maxence Guinand, au taux de 50%.

Dans sa lettre adressée au Conseil communal, Mme Céline Porret souhaite diminuer son taux d'activité après son congé maternité. Le Conseil communal a pris acte et ne s'oppose pas à cette diminution. Ainsi, son taux passe de 80% à 50%. M. Maxence Guinand a été engagé pour compléter son temps d'activité par ce 30% laissé vacant et ceci dès le mois de septembre 2013.

Pour remplacer Mme Céline Porret durant son congé maternité, nous avons engagé en CDD Mme Sophie Matthey, stagiaire au sein de notre administration jusqu'au 31 juillet 2013. Dès le 1<sup>er</sup> août jusqu'au 31 décembre 2013, Mme Sophie Matthey a été engagée contractuellement au sein de notre administration à 100%. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, Mme Sophie Matthey a repris la gestion du contentieux des SI à 50% et elle seconde Mme Isabelle Aeschlimann au taux de 30%.

**Voirie :**

Nous avons à déplorer les absences prolongées de deux collaborateurs. Leurs activités ont toutes été assumées par le personnel communal jusqu'à la fin 2013.

Nous remercions d'ailleurs vivement le personnel des efforts supplémentaires fournis afin de garantir aux administrés des prestations à la hauteur de ce qu'ils sont en droit d'attendre.

**GSR - Services sociaux :**

Après 2 ans d'activité au sein du Guichet Social Régional (GSR), M. Luc Ducommun a décidé de mettre un terme à son contrat et ce pour le 31 juillet 2013. Il a été remplacé par Mme Marie-Noëlle Haas, assistante sociale de formation. Nous lui souhaitons beaucoup de succès parmi nous.

**GSR - AVS/AI :**

Nous avons eu à déplorer l'absence de Mme Nadia Cutro, atteinte dans sa santé (ligaments du genou déchirés). Cette absence a duré 3 mois et ceci a nécessité l'engagement d'une collaboratrice en remplacement de la titulaire. Après avoir pris langue auprès des Cheffes/fs de Service des différents GSR du Canton, nous avons obtenu les coordonnées de Mme Sofka MULAJ, stagiaire à l'agence AVS/AI de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Comme cette dernière était libre de tout engagement auprès de La Chaux-de-Fonds, nous avons eu la chance de pouvoir l'engager en CDD durant 3 mois, ceci avec la permission de la CSR bien évidemment. Cet engagement provisoire nous a permis d'assurer l'ouverture quotidienne du guichet à la population.

**GSR - Guichet ACCORD :**

Le 23 février 2005, le Grand Conseil a souscrit à une très large majorité - 94 voix contre 5 – à l'amélioration des instruments de la politique sociale cantonale, adhérant ainsi au programme de mesures réunies sous la dénomination de projet ACCORD (harmonisation et coordination des prestations sociales) et acceptant la loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (LHaCoPS). Cette loi a ensuite été promulguée par le Conseil d'Etat et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2005. Dans ce cadre, le GSR s'est agrandi de deux collaboratrices socio-administratives supplémentaires pour ledit guichet. Mmes Nadia Brustolin Ledermann et Valérie Chanson complètent l'équipe en place et ce depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Le guichet ACCORD a été créé afin que les neuchâtelois n'aient plus à multiplier les démarches pour tenter d'obtenir certaines prestations sociales. Le Canton de Neuchâtel a ouvert huit guichets sociaux régionaux répartis sur l'ensemble du territoire.

Les personnes qui souhaitent déposer une demande de subside pour leur assurance maladie, par exemple, peuvent ainsi le faire au même endroit, dans le guichet rattaché à leur commune. Parmi les prestations concernées figurent celles qui touchent aux pensions alimentaires, aux subsides d'assurance maladie, aux mesures d'intégration professionnelle, aux bourses d'études et à l'aide sociale.

Quinze emplois à plein temps ont été créés pour faire fonctionner ces guichets. Ces employés sont formés depuis le mois d'octobre, afin d'acquérir des connaissances sur chacune des prestations sociales proposées.

Lorsqu'une personne arrive au guichet, les collaboratrices sont chargées d'analyser la situation financière du demandeur, ainsi que la composition du ménage dans lequel la personne évolue pour déterminer vers quelle prestation sociale l'orienter. Pour ce faire, elles disposent d'un nouvel outil informatique. Il s'agit d'une base de données qui permet d'informatiser chacun des dossiers pour le transmettre ensuite au service concerné ; une manière aussi de tenir plus facilement à jour les documents. Cette réforme est le résultat d'un partenariat entre le Canton et les communes. Il a fallu huit ans pour la concrétiser.